

Département de l'Eure
Arrondissement des ANDELYS
Canton de LOUVIERS - NORD
MAIRIE de ST PIERRE DU VAUVRAY (27430)

SÉANCE I DU 16-01-2024- DB 03

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 12 JANVIER 2024
Date d'affichage : 12 JANVIER 2024
Nombre de conseillers : en exercice : 15
Présents : 08
Votants : 09
Dont pouvoir (s) : 01

L'an deux mil vingt-quatre le mardi seize janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle Louis Lainé, en séance publique sous la présidence de Madame Laetitia SANCHEZ, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Laetitia SANCHEZ, Jean-Charles DUPONT, Anne BERICHI, Sandra LEBOURGEOIS, Céline RECHER, Jean-Luc ENJALBERT, Jérôme BOURLET DE LA VALLEE et Bernard LEBOEUF.

Pouvoirs de : Frédéric BESNARD à Jérôme BOURLET DE LA VALLEE

Absent excusé : Frédéric BESNARD

Absents : Francine DESABAYE, Françoise COHAN, Elodie DESABAYE, Alain LOEB, Chantal QUERNIARD et Pascal SCHWARTZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Jérôme BOURLET DE LA VALLEE

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS « DROIT COMMUN » AUPRES DE L'AGGLOMERATION SEINE- EURE

Madame la Maire indique aux membres du Conseil Municipal que suite aux travaux menés par l'entreprise AGORAT TP (lot 10) pour la construction d'un mur de soutènement, le bureau de contrôle préconise une étude géotechnique avant la construction de ce mur. De ce fait, Caroline THIBAULT, notre maître d'œuvre, nous a transmis ces 2 propositions financières :

1. Proposition AGORAT TP avec TECHNOSOL: 11 300 €HT soit 13 560 €TTC
2. Proposition : ECR ENVIRONNEMENT : 6 070 €HT soit 7 284 € TTC

Vu les propositions reçues, il convient de sélectionner la 2^{ème} proposition, celle-ci étant la moins coûteuse.

Etude géotechnique de conception G2 - Phase AVP/PRO

Création d'un mur de soutènement -

SAINT-PIERRE-DU-VAUVRAY (27)

Le projet prévoit la création d'un mur de soutènement au droit de l'école primaire de la commune de SAINT-PIERRE-DU-VAUVRAY (27) située au 9 rue Gourdon. Le projet intervient dans le cadre des désordres occasionnés par les travaux d'ITE au droit de l'école.

La parcelle cadastrale n°1029 de la section A concernée par le projet se trouve dans une zone de forte exposition vis-à-vis du risque de retrait/gonflement des argiles.

A cet effet, il faudra adapter les fondations du mur en conséquence.

Amené et repli du matériel et du personnel	1 ft	400.00	400.00
Préparation de chantier (DICT, autorisation d'accès...)	1 ft	110.00	110.00
Mise en station à chaque point de sondage	2 u	40.00	80.00

Investigation in situ

Sondage géologique pour essais au pressiomètre de 0 à 10 ml	8 ml	45.00	360.00
-------------------------------------------------------------	------	-------	--------

Description

Quantité

géotechniques spécifiques dont le but est de :
 Déterminer la nature et les caractéristiques mécaniques des terrains présents au droit du bâtiment étudié,
 Identifier les venues d'eau éventuelles dans les sondages réalisés,
 Déterminer les caractéristiques intrinsèques des sols par essais en laboratoire (mise en évidence de l'argilosité des terrains rencontrés).
 Fournir sur la base de l'ensemble des éléments recueillis, un avis sur l'origine et le risque éventuel d'évolution des désordres.

Il convient de rappeler que les aspects suivants ne font pas partie de la mission (liste non exhaustive) :
 Le diagnostic structurel,
 L'analyse hydrologique du site,
 La recherche de pollution des sols,
 L'étude des ouvrages existants situés dans la Zone d'Influence Géotechnique (ZIG) du projet.

Remarques importantes :

- Les prix ci-dessus supposent un accès libre pour un chenillard aux points de sondage (largeur 1.8 m x longueur 4.5 m) ;
- La position des éventuels réseaux enterrés présents sur la parcelle d'étude devra nous être communiquée avant l'intervention ;
- L'intervention nécessite la mise à disposition d'un point d'eau par le client à proximité immédiate du projet.

Délais :

- Intervention : au stade de la consultation, une intervention sera possible qu'à partir de mi-février ;
- Durée d'intervention : 1,0 jour ;
- Remise du rapport : environ 10 jours après la fin du chantier.

au mur de soutènement a creer afin de ne pas surcharger ce demier.

Description	Quantité	P.U	Montant HT
Reconnaissance des fondations de bâtiments existants	1 ft	600.00	600.00
Synthèse des résultats et rédaction d'un rapport de mission G5	1 ft	500.00	500.00
Total intermédiaire			1 100.00

OBJECTIFS DE MISSION G2 – AVP :

Réaliser une enquête documentaire sur le cadre géotechnique du site et sur l'existence d'avoisinants, avec visite du site et des alentours,
 Définition du contexte géotechnique, hydrogéologique et sismique du site,
 Réaliser, suivre et exploiter les résultats d'investigations géotechniques spécifiques dont le but est de :
 Déterminer la nature et les caractéristiques mécaniques des terrains présents au droit des constructions projetées,
 Identifier les venues d'eau éventuelles dans les sondages réalisés,
 Fournir, sur la base de l'ensemble des éléments recueillis, un rapport donnant :
 Les principes de construction et de mise en œuvre envisageables (conditions de réalisation des terrassements, type de fondations, sujétions vis-à-vis de l'eau),
 Un avis sur la faisabilité et les conditions de réalisation d'un dallage sur terre-plein, avec estimation des modules de déformation Es (selon le DTU 13.3),
 Les paramètres géotechniques à retenir au stade de l'avant-projet (aux ELS et ELU),
 Une ébauche dimensionnelle des principaux types de fondations proposés avec estimation des tassements prévisibles sous fondations superficielles,
 Un avis sur les conditions de terrassements (extraction des matériaux de déblais, portance en fond de fouille, sujétions vis-à-vis des venues d'eau et possibilité de talutage),
 Les dispositions constructives particulières liées aux conditions géotechniques du site.

Objectifs de mission G5 :

Réaliser une enquête documentaire sur le cadre géotechnique du site et sur l'existence d'avoisinants, avec visite du site et des alentours,
 Définir le contexte géotechnique, hydrogéologique et sismique du site,

Fonds de concours sollicité auprès de l'agglomération Seine-Eure : 3 035 €
Reste à la charge de la commune : 4 249 €

En raison du caractère urgent et dans l'attente de l'instruction de notre demande de FDC lors du prochain conseil Communautaire du 22/02/2024, l'agglomération Seine Eure nous autorise exceptionnellement à engager cette commande avant la notification de la participation financière.

Après avoir entendu l'exposé de ce projet, le conseil municipal, approuve avec 09 voix POUR, 00 voix CONTRE et 00 ABSTENTION(s).

Article 1 : Donne pouvoir à Madame la Maire pour demander le fonds de concours auprès de l'agglomération seine Eure,

Article 2 : Autorise Madame la Maire à signer la convention de financement pour l'attribution d'un fonds de concours de droit commun

Article 3 : De prévoir les opérations au budget de l'exercice 2024.

Pour extrait certifié conforme au registre.



Laëtitia SANCHEZ

Maire de Saint Pierre du Vauvray

La Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

- Certifie le caractère acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis en préfecture le :